

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
Marfort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
Royan

Séance du 21 Septembre 1951 1951

OBJET :
Indemnité communale
L'an mil neuf cent 51, le 21 du mois
d'Septembre, le Conseil Municipal de Royan

Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazoni, Maire, en session } ordinaire
d'après convocations faites le 15 Septembre 1951 } extraordinaire

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
présents au vote :
07
Etaient présents : MM. Regazoni, Veysière, Rochede-
reux, Prugnaud, Bujard, Guillaud, Coumil, Chazeaud,
Main, Bouchet, Donaco, Jacquet, Pouget, Mlle Mikosky.

DATE
de la séance :
à la porte
du compte
de la séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide qu'en exécution du décret n° 51.875 du 9.7.1951 (J.O. du 12.7/51) le taux de l'indemnité de résidence des agents titulaires, contractuels et auxiliaires est porté à 12%, correspondant à la zone d'abattement de salaires fixée actuellement pour les villes les plus défavorisées. Cette mesure prend effet à compter du 16 Juin 1951.

15 octobre 1951.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

te a en lieu au
blic, établir à
désignation de
Art. 51 de la loi
1884).